

The logo features a large, stylized '70' in a light blue gradient. The '0' is a thick ring. The word 'ANS' is written in white, uppercase letters, partially overlapping the '0'. Below this, the words 'DE LA CARMF' are written in a bold, white, uppercase sans-serif font.

70 ANS
DE LA CARMF

26-27 OCTOBRE 2018

PALAIS DES CONGRÈS - PARIS



70 ANS
DE LA CARMF

HISTORIQUE DE LA CARMF

DR CLAUDE LABADENS

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA CARMF

La réforme de 1996

Un constat

70 ANS
DE LA CARMF

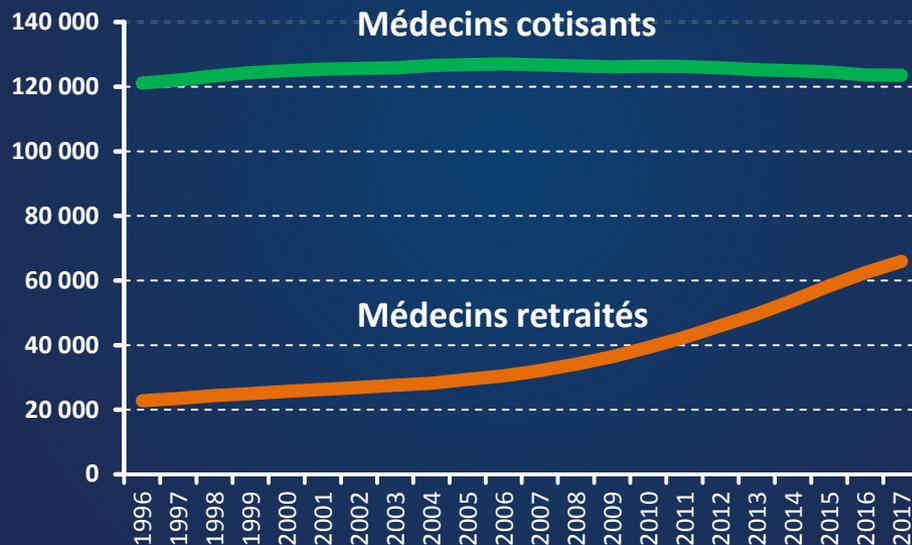


- Cotisation principalement forfaitaire.
- Évolution du rapport démographique.
de **5,13** cotisants pour **1** retraité en **1996**, il tend vers **1,9** pour **2015**.

La réforme de 1996

Évolution de la démographie

70 ANS
DE LA CARMF



La réforme de 1996

Un constat

70 ANS
DE LA CARMF



- Cotisation principalement forfaitaire.
- Évolution du rapport démographique.
de **5,13** cotisants pour **1** retraité en **1996**, il tend vers **1,9** pour **2015**.
- Cotisations deux fois moins chères que celles des cadres.
- Les points sont vendus en dessous de leur coût de revient.

La réforme de 1996

Un constat

70 ANS
DE LA CARMF



« Quand on n'est pas capable d'assurer le maintien d'une retraite dans des conditions de cotisation tolérables, il faut suppléer le déficit démographique futur par des réserves financières... »

La réforme de 1996

Les moyens

70 ANS
DE LA CARMF



- Création de la répartition provisionnée.
- Ces provisions qui ont le but d'équilibrer les retraites futures sont exclusivement réservées aux futurs retraités.
- Ne plus vendre des droits en dessous de leur valeur.
- Ne pas appeler de cotisations dont le rendement est inférieur à un régime en capitalisation ouvrant les mêmes droits.

La réforme de 1996

Détails de la réforme

70 ANS
DE LA CARMF



- Les cotisations maximales ne rapporteront plus que 10 points : il n'y aura pas de création de points supplémentaires venant amoindrir les retraites futures.
- Cotisation entièrement proportionnelle
- Constitution de réserves spéciales destinées à assurer l'équilibre du régime à long terme. (5,1 Md€ de réserves fin 2014)
- Début d'utilisation des réserves en 2015.

La réforme de 1996

Détails de la réforme

70 ANS
DE LA CARMF



Répartition provisionnée : 20 ans de réserves pour combler 20 ans de déficit

